

AA.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 2009-13 DU 26 MAI 2009

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PUASA).

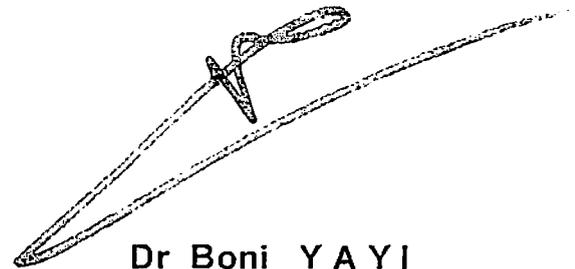
L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du 15 mai 2009, Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée, la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de un milliard six cent soixante deux millions cinq cent mille (1.662.500.000) francs CFA, signé le 11 septembre 2008 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PUASA).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 26 mai 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre de l'Agriculture, de
l'Elevage et de la Pêche



Roger DOVONOU

AMPLIATIONS : PR 4 – AN 4 – CS 2 – CC 4 – HAAC 2 – HCJ 2 – CES 2 – GCONB 1 – SGG 4 –
MEF 4 – MAEP 4 – AUTRES MINISTÈRES 28 – DCI – DSDV-DGB-DTCP-DI 5 – DGAE-DGCPE 2 –
DPE-INSAE-DLC 3 – UAC-FASEG-ENAM-UNIPAR-ENEAM 5 – IGAA-DCCT-GCONB 3 – CSM 1
JO 1 –